

9983/13

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 juin 2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 juin 2013

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de trois membres maltais et de trois suppléants maltais du Comité des régions

E 8344



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 24 mai 2013 (31.05)
(OR. en)**

9983/13

CDR 72

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres maltais et de trois suppléants maltais du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination de trois membres maltais et de trois suppléants maltais

du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement maltais,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹.
- (2) Trois sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M^{me} Claudette ABELA BALDACCHINO, M. Michael COHEN et M. Malcolm MIFSUD. Deux sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M^{me} Doris BORG et M. Ian BORG. Un siège de suppléant devient vacant à la suite de la nomination de M. Paul FARRUGIA en tant que membres du Comité des régions,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22 et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membres:

- M. Peter BONELLO, *Mayor of San Ġiljan,*
- M. Paul FARRUGIA, *Mayor of Ħal Tarxien,*
- Dr Marc SANT, *Councillor, Ħal Lija Local Council;*

et

b) en tant que suppléants:

- M. Jesmond AQUILINA, *Deputy Mayor of Ħal Qormi,*
- M. Anthony MIFSUD, *Councillor, Imtarfa Local Council,*
- M. Raymond TABONE, *Councillor, San Pawl il-Baħar Local Council.*

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
